



Code : FEXTAN / V1_23.07.2024

La loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance a profondément modifié la manière d'aborder la situation des enfants confiés. C'est désormais en confrontant le recueil des besoins de l'enfant avec l'analyse de son mode de vie, ses ressources et son statut que les travailleurs sociaux et psychologues vont devoir se questionner sur l'articulation de son projet personnalisé, projet pour l'enfant.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

Dates :

Session 1 : 7 et 8 novembre 2024

Session 2 : 6 et 7 février 2025

Format/Lieu : Distanciel

Type d'action : action de formation

Thème : Le cadre institutionnel pour l'enfant confié en protection de l'enfance

Spécialité de formation : 331 Santé

Niveau formation : D – Autre formation professionnelle

Votre contact : EFA Formation

Tarifs : **INTER** : 280,00 € HT/J/Participant | **INTRA** : 2150,00€ HT/J | **SUR-MESURE** : contactez-nous

Durée de la formation : 14 heures

Nombre de jours : 2



La théorie de l'attachement et les neurosciences affectives et sociales éclairent le développement de l'enfant, les conditions de son bien-être et de sa sécurité. Elles donnent des pistes pour le repérage du délaissement et sur les axes d'amélioration de la prise en charge des enfants. Elles sont intégratives à toutes les autres approches psycho-socio-éducatives. Elles dotent les professionnels d'outils concrets applicables à leur pratique.

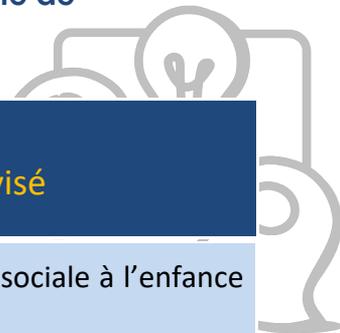
L'attention continue et l'évaluation annuelle de l'adéquation du statut de l'enfant avec ses besoins et les ressources de l'environnement sont devenues obligatoires et demandent de la part de tous les travailleurs sociaux et psychologues une vraie expertise pour répondre à cette obligation, tant par une analyse de la situation de l'enfant et de sa famille que d'une connaissance fine des différents statuts pour l'enfant. En effet, ce n'est qu'à partir du rapport détaillé de la situation de l'enfant que pourra être saisie la CESSEC, instituée par la loi de mars 2016.

Une connaissance approfondie des modalités du retrait d'autorité parentale, du délaissement parental ou de la remise volontaire de l'enfant est désormais incontournable pour être à la hauteur des attentes.

L'enjeu et la finalité étant de garantir pour chaque enfant un projet de vie pérenne et de favoriser, d'installer du lien au-delà de sa prise en charge dans le dispositif de la protection de l'enfance.

À l'issue de la formation, et à partir d'une situation d'enfant, nous utiliserons un outil parmi ceux présentés, pour analyser la pertinence de présenter la situation en CESSEC.

Évaluer le statut de l'enfant confié à la lumière de la théorie de l'attachement et des neurosciences (CESSEC)



Inscription : modalités et délai d'accès	Public visé
<p>⇒ Compléter, signer et nous retourner votre bulletin d'inscription (disponible sur notre site Internet) par mail à l'adresse formation@adoptionefa.org.</p> <p>⇒ Inscription sous un délai de 15 jours au plus tard avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, pour vous permettre une période de réflexion suffisante avant tout engagement et faciliter l'annulation si nécessaire (dispositions réglementaires et législatives)</p>	<ul style="list-style-type: none">⊙ Professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)⊙ Membres d'une CESSEC⊙ Travailleurs sociaux effectuant les enquêtes des situations préoccupantes⊙ Travailleurs sociaux en charge du suivi des enfants placés⊙ Cadres travaillant en collaboration avec les travailleurs sociaux⊙ Psychologues de l'ASE
Pré-requis	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">▪ Être concerné et impliqué dans un cadre professionnel dans les questions liées à l'adoption et à la protection de l'enfance	<p><u>Évaluation de l'atteinte des objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Quizz d'entrée✓ Quizz en fin de formation <p><u>Évaluation de la satisfaction :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Questionnaire en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des participants et la pertinence du contenu de la formation par rapport à leurs besoins.

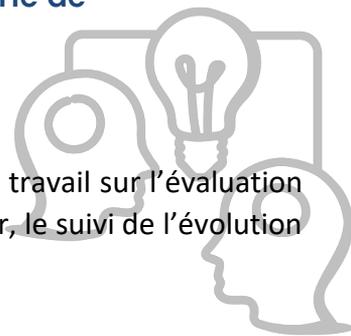
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les dispositions de la loi du 14 mars 2016 et celles des lois de février 2022 relatives à la protection de l'enfance
- Connaître les différents statuts de l'enfant et leurs conséquences
- Acquérir des notions de base de la théorie de l'attachement, des neurosciences et du développement de l'enfant pour mieux appréhender son changement de statut
- Connaître des outils utiles en protection de l'enfance pour s'interroger sur les besoins de l'enfant
- Appréhender le fonctionnement d'une CESSEC à partir de cas concrets

3. COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les différents statuts de l'enfant accueilli
- Appréhender le fonctionnement d'une CESSEC

Évaluer le statut de l'enfant confié à la lumière de la théorie de l'attachement et des neurosciences (CESSEC)



- Mettre en œuvre le dispositif sur le parcours de l'enfant dans le cadre du travail sur l'évaluation du statut de l'enfant, le travail de la commission, les formalités à accomplir, le suivi de l'évolution de la situation.

4. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuiera principalement sur une pédagogie active en utilisant les situations professionnelles vécues des participants pour illustrer le contenu de la formation.

Apports théoriques suivis d'échanges avec les participants

Analyses de cas à partir des situations amenées par les participants

Utilisation d'outils à partir de situations d'enfants

Remise de supports : fiches techniques, support projeté lors de la formation, articles, bibliographie

Réponse aux questions des participants

5. MOYENS TECHNIQUES

Une assistance technique est prévue en amont sur demande du participant.

6. INTERVENANTS-FORMATEURS

Professionnels, nos intervenants-formateurs EFA sont issus du secteur de l'adoption et de la protection de l'enfance pour leur expertise, leur sens de la pédagogie et leur approche humaine. Vous rencontrerez donc tout au long de votre parcours des profils experts en intervention socio-éducative, juridique et psychologique et dans le domaine sanitaire et médico-social.

7. CONTACT

EFA Formation

221 rue La Fayette, 75 010 PARIS

Tél. : 01 40 05 57 70 / 07 66 35 63 71

Mail : formation@adoptionefa.org

8. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée.

EFA Formation

221, rue La Fayette – 75 010 PARIS

Certification **QUALIOP** (formation) | SIRET n° 306215708 000 34

Organisme de formation déclaré sous le n° 1175 351 7675

La Fédération EFA est reconnue d'utilité publique par décret du 5 novembre 1984



01 40 05 57 77



formation@adoptionefa.org



www.adoptionefa.org

Évaluer le statut de l'enfant confié à la lumière de la théorie de l'attachement et des neurosciences (CESSEC)

Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus

9. CONTENU



DÉTAIL DU CONTENU	<p>Notions sur l'intérêt supérieur de l'enfant</p> <p>I - La CESSEC :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre légal : composition, règlement intérieur, avis• Quelques exemples d'organisation• Un outil : la fiche de liaison <p>Comprendre les problématiques et les enjeux psychologiques du changement de statut sous deux angles : le juridique et le psycho-socio-éducatif</p> <p>II – Sous l'angle psycho-socio-affectif</p> <p>Le méta besoin de sécurité et d'attachement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le méta besoin de sécurité• Les besoins fondamentaux de l'enfant• La théorie de l'attachement• La connaissance des fondamentaux de cette théorie éclaire la compréhension des situations d'enfants présentées en CESSEC <p>Les neurosciences : focus sur les adolescents</p> <p>III – Sous l'angle juridique</p> <p>Filiation et autorité parentale</p> <ul style="list-style-type: none">- Le soutien de l'autorité parentale- Le contrôle de l'autorité parentale <p>Focus sur : proche/tiers digne de confiance ; le statut particulier de l'accueil durable et bénévole ; le parrainage</p> <ul style="list-style-type: none">- La restriction de l'autorité parentale<ul style="list-style-type: none">- Le retrait- La déclaration judiciaire de délaissement parental- Le remplacement de l'autorité parentale<ul style="list-style-type: none">- La tutelle de droit commun- La tutelle du PCD
------------------------------	--

ALLER PLUS LOIN AVEC EFA FORMATION

EFA Formation

221, rue La Fayette – 75 010 PARIS

Certification **QUALIOP** (formation) | SIRET n° 306215708 000 34

Organisme de formation déclaré sous le n° 1175 351 7675

La Fédération EFA est reconnue d'utilité publique par décret du 5 novembre 1984



01 40 05 57 77



formation@adoptionefa.org



www.adoptionefa.org

Évaluer le statut de l'enfant confié à la lumière de la théorie de
l'attachement
et des neurosciences (CESSEC)



- La tutelle des pupilles de l'État

IV - Des « outils » utiles en protection de l'enfance pour permettre de faire évoluer le statut de l'enfant

EFA Formation

221, rue La Fayette – 75 010 PARIS

Certification **QUALIOP** (formation) | SIRET n° 306215708 000 34

Organisme de formation déclaré sous le n° 1175 351 7675

La Fédération EFA est reconnue d'utilité publique par décret du 5 novembre 1984



01 40 05 57 77



formation@adoptionefa.org



www.adoptionefa.org